

Alimentation : Traitement du minerai fortement concentré en provenance des fosses I Sud et K Sud-Est

Usine gravimétrique

Base vie

Carrière d'emp.

Captage AEP

Futur aérodrome

Fosse A

Bassin 1 Eau claire

Fosse centrale
Stockage des rejets gravimétriques

Fosse BW
Stockage du minerai (< 3 g/t) en attente d'une cyanuration

Atelier

PARU 1

PARU 2

PARU 3

Avancée du stockage des résidus ultimes décyanurés

Stockage des résidus ultimes décyanurés

Alimentation de l'UMTMA

Avancée de la reprise des rejets gravimétriques

UMTMA

Bassin n°4

Crique Yaou

Crique Matteo

Légende

- Perimètre ICPE
- Rayon de 30 m autour du perimètre ICPE

Topographie, hydrographie, occupation des sols

- Boisements
- Zones découpées et/ou en chantier
- Crique
- Flat
- Courbe topographique maîtresse (tous les 5 m NGG)
- Courbe topographique intermédiaire (tous les 1 m NGG)
- Cote topographique (en m NGG)

Infrastructures

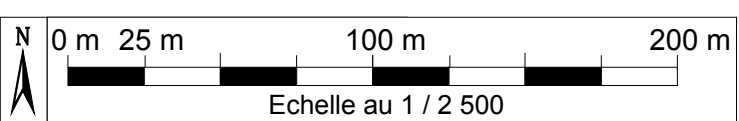
- Bassin de retenue des eaux décantées sur les stockage de rejets gravitaires
- Bassins de stockage des eaux d'exfiltration des résidus ultimes
- Digue étanche
- Digue filtrante
- Piste
- Passage busé du cours d'eau
- Carrière d'emprunt
- Motopompes (circuits fermés)
- Pompage AEP

Exploitation / Phase 2 : AP + 10 années

- Rejets de traitement gravimétrique en attente d'un retraitement par cyanuration sur l'UMTMA
- Résidus décyanurés ultimes, issus du retraitement des rejets de la gravimétrie :
 - a - stockage dans PARU 1 jusqu'à la cote 133 m NGG
 - b - stockage dans PARU 2 jusqu'à la cote 122 m NGG
 - c - stockage dans PARU 3 jusqu'à la cote 111 m NGG
- Avancée du stockage des résidus décyanurés ultimes
- Stockage des rejets issus du traitement par gravimétrie des fosses BW et centrale
- Stockage temporaire du minerai faiblement concentré (< 3 g/t)
- Avancée de la reprise des rejets gravimétriques (minerai secondaire)
- Extraction du minerai primaire
- En cours de remise en état pendant la phase

ICPE

AOTM



SMYD - Mine d'Or de Yaou - Commune de Maripasoula, Guyane Française (973)
 Demande d'autorisation pour la régularisation d'une installation existante (dépollution gravitaire d'or primaire) et la mise en place d'une Usine Modulaire de Traitement de Minerai Aurifère (UMTMA)
 Document Administratif
 Plan d'ensemble au 1/2 500
 (topographie en fin de phase 2 : AP + 10 ans ou 2027)
 Sources : SMYD, GéoPlus Environnement